

Déclaration sur le déplacement induit par le climat

Préambule

Nous, les représentants de la société civile réunis à la Semaine Internationale de la Société Civile 2017 tenue à Suva, Fidji, du 4 au 8 décembre 2017 :

Reconnaissant que le changement climatique est l'un des défis les plus urgents de notre planète, qui affecte la capacité des populations à respecter les droits humains et le développement durable pour les générations actuelles et futures

Notant que les impacts du changement climatique sont subis premièrement et avec une plus grande dureté par les pays et les communautés les moins responsables de cette crise climatique et qui ont une moindre capacité de réponse ou d'adaptation, y compris les petits États insulaires du Pacifique et d'autres régions vulnérables

Reconnaissant que ces impacts ont des effets sur la vie des personnes les plus vulnérables de nos sociétés : les peuples autochtones, les minorités, les personnes âgées, les enfants, les personnes ayant une diversité fonctionnelle, les femmes et les personnes dont les besoins économiques fondamentaux ne sont pas satisfaits ; et qu'il existe une obligation légale et un impératif moral d'agir en mettant l'accent sur les personnes et les droits humains

Réaffirmant l'importance de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique et de l'Accord de Paris sur le climat adopté dans le cadre de la Convention, et invitant tous les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et les organisations de la société civile à entreprendre des actions permettant d'atteindre l'objectif que l'augmentation de la température moyenne mondiale soit bien inférieure à 2 ° C au-dessus des niveaux préindustriels et qu'ils concentrent leurs efforts sur la limitation de l'augmentation de la température à 1,5 ° C par au-dessus des niveaux préindustriels

Notant également le leadership exercé par de nombreux pays les moins avancés et les petits États insulaires, en particulier du Pacifique et d'autres régions vulnérables, s'engageant à réduire considérablement leurs émissions à long terme

Appelant les pays développés à continuer de diriger la mobilisation de fonds pour lutter contre le changement climatique à partir d'une grande variété de sources, d'instruments et de canaux, et soulignant l'importance des fonds publics, y compris la nécessité de promouvoir un financement adéquat, prévisible et stable pour lutter contre le changement climatique

Réaffirmant que les droits humains sont universels, indissociables, interdépendants et que les changements climatiques ont un impact direct ou indirect sur leur jouissance. Que, au contraire, le fait de ne pas garantir la jouissance maximale des droits humains (en particulier des droits économiques, sociaux et culturels) en fonction des ressources disponibles pour chaque nation, aggrave la vulnérabilité des communautés aux effets du changement climatique

Notant que les États ont l'obligation de prendre des mesures efficaces pour prévenir et réparer les impacts du changement climatique et, par conséquent, de les atténuer, sans ignorer son obligation de garantir que tous les êtres humains aient les compétences nécessaires pour s'adapter à la crise climatique

Affirmant que la justice climatique exige que l'action climatique soit cohérente avec les accords, les obligations, les règles et les principes relatifs aux droits humains existants

Reconnaissant que les effets des changements climatiques sont le moteur du phénomène de la « mobilité humaine », y compris la migration, le déplacement et la réinstallation (planifiée), et que le déplacement et la migration continueront à augmenter avec l'aggravation des impacts du changement climatique. Le changement climatique menace l'existence de certaines communautés et de certains pays, en particulier des petits États insulaires dans le Pacifique et dans d'autres régions vulnérables qui voient leurs moyens de subsistance traditionnels, leur bien-être, leur mobilité et leur culture menacés

Reconnaissant que dans les communautés où les droits humains sont respectés et garantis le risque de déplacement en raison des impacts du changement climatique est réduit sensiblement, et reconnaissant que la migration interne ou internationale comme une réponse au changement climatique est une politique de dernier recours. Lorsque la migration doit se dérouler "dans la dignité" et représenter ainsi une bonne pratique dans les pays d'accueil (ou dans le pays lui-même, s'il s'agit d'un déplacement interne) offrant des opportunités, des compétences et une communauté

Notant que le processus actuel de développement du Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière doit être adopté en 2018. Qu'il doive aborder, d'une manière solide et ouverte, l'idée que le changement climatique est un moteur des migrations actuelles. Soulignant que le Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière se concentre uniquement sur les migrants internationaux, et que les besoins des personnes déplacées à l'intérieur du pays en matière de changement climatique doivent également être traités d'une manière qui respecte leurs droits

Appelant les États et les organisations internationales à reconnaître dans le Pacte Mondial que le changement climatique est un moteur très important de la migration et que les populations affectées ont besoin de solutions à long terme, y compris de canaux de migration élargis. Que le Pacte Mondial reconnaisse que les obligations en matière de droits humains doivent être respectées quel que soit le statut migratoire de l'individu, et que les droits humains des personnes migrantes, en raison de l'impact du changement climatique, doivent être une composante essentielle des réponses politiques afin de résoudre le problème du déplacement climatique

Faisant un nouvel appel aux États qui négocient le Pacte Mondial, d'impliquer et inclure dans le processus de négociation, les voix des personnes affectées par le changement climatique, afin d'assurer que la réponse politique répond à ses besoins et que de nouvelles normes soient élaborées pour combler les lacunes politiques

Déclarant que nous, les représentants de la Semaine Internationale de la Société Civile 2017 en conjonction avec le Forum du Développement des îles du Pacifique, appelons la communauté internationale à inclure les points suivants dans le Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière :

- La reconnaissance du changement climatique comme l'un des moteurs du déplacement interne et international
- Engagement à réaliser les objectifs de l'Accord de Paris, à fixer l'augmentation de la température moyenne mondiale de sorte qu'elle se situe bien au-dessous de 2 ° C au-dessus des niveaux préindustriels et à concentrer les efforts sur la limitation de l'augmentation de température 1.5 ° C au-dessus des niveaux préindustriels, ce qui réduira considérablement le nombre de personnes qui doivent déménager en raison du changement climatique
- Réaffirmation que les traités des Nations Unies relatifs aux droits humains et les traités régionaux relatifs aux droits humains fournissent une base juridique commune à l'action des États Parties et reconnaissent qu'une intégration explicite de ces instruments dans le Pacte Mondial améliorera leur efficacité
- Un engagement à ce que lorsque les gens sont obligés de déménager à cause du changement climatique, leurs droits seront reconnus et respectés conformément au droit international des droits humains, y compris le non-refoulement, l'autodétermination, la non-discrimination et l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels auxquels ils ont droit
- Reconnaître que le renforcement de la résilience est un aspect essentiel de la réduction de la migration induite par le changement climatique et que les pays et les organisations régionales doivent s'assurer que aux communautés qui risquent davantage de subir des phénomènes climatiques d'apparition lente ou rapide soient respectés les droits humains fondamentaux (tels que les droits à la nourriture, à l'eau, au logement, à la santé et au travail) et qu'ils soient protégés pour réduire les risques de migration
- Engagement à consulter et à tendre la main aux communautés affectées, là où les programmes d'adaptation et de résilience ne peuvent pas empêcher le déplacement induit par le climat qui les oblige à déménager. Ainsi, lorsque le retour est approprié, il devrait être mis en œuvre, comme «Build Back Better», la réduction des risques de catastrophe selon le Cadre de Sendai
- Engagement envers les personnes les plus vulnérables aux déplacements climatiques, y compris les communautés côtières, les petites îles, les peuples autochtones, les minorités, les personnes âgées, les enfants, les personnes ayant une diversité fonctionnelle, les femmes et les personnes dont les besoins économiques fondamentaux ne sont pas satisfaits ils sont couverts et ont besoin d'une protection spéciale